Numéro d'appel d'urgence (États-Unis): APPELER : +1-703-527-3887

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

M06 - Liquid Cleaner Wax

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE, 2004/73/CE (ATP 29)

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : **M06 - Liquid Cleaner Wax**

Numéro de référence : **18-123C**

Date de la précédente édition : 10/31/2005

Date d'édition : 05/15/2006

Utilisation de la substance/préparation : Cire en émulsion.

Identification de la société/entreprise

Contact pour information : Département de sécurité des produits.

Numéro d'appel d'urgence : Europe (Meguiar's) +31-78-6210268 (Heures ouvrables).
États-Unis +1 703 527 3887 (Appel 24h).

Meguiar's Holland
Laan der Verenigde Naties 40
3314 DA Dordrecht
Holland
Tel: +31 78 621 0268
Fax: +31 78 616 6406
www.meguiarseurope.com

Meguiar's UK Ltd.
3 Lamport Court
Hearthlands
Daventry NN11 8UF
Tel: +44-870-241-6696
Fax: +44-1327-300-116
www.meguiarseurope.com

Meguiar's France
79 avenue Édouard Vaillant
92100 BOULOGNE
France
Tel: +33 1 46 10 47 80
Fax: +33 1 46 10 47 74
www.meguiarseurope.com

Meguiar's Hong Kong
Suite 6-7,
20/F Marina House
68 Hing Man Street
Shaukeiwan, Hong Kong
Tel: +852-2967-0202
Fax: +852-2967-6968

Meguiar's USA
17991 Mitchell South
Irvine, CA 92614
Tel: +1-949-752-8000
Fax: +1-949-752-5784

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Europe				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 30	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	5 - 10		R42
France				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 30	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	5 - 10		R42
Pays-Bas				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	15-20	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	10-15		R42
Allemagne				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 30	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	5 - 10		R42
Royaume-Uni (RU)				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 30	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	5 - 10		R42
Suisse				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 30	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	5 - 10		R42

Espagne				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 30	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	5 - 10		R42
Italie				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 30	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	5 - 10		R42
Grèce				
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 30	265-150-3	Xn; R65
Kaolin	1332-58-7	5 - 10		R42

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Note au médecin traitant : Aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit contacter un centre antipoison.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

NFPA

Santé	0	Inflammabilité	1	Réactivité	0

Moyens d'extinction

Utilisables : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables : Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Aucun danger particulier.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Ces produits peuvent être : oxydes de carbone. Quelques oxydes métalliques.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.

Méthodes de nettoyage : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. En cas de petits déversements, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable aux fins d'élimination. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manipulation : Laver abondamment après manipulation.

Stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
Europe	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).
Kaolin	**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005).** TWA: 2 mg/m^3 8 heure(s). Forme: Fraction respirable
France	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).
Kaolin	**INRS (France, 2/2005).** VME: 10 mg/m^3 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.
Pays-Bas	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).
Kaolin	**Nationale MAC-lijst (Pays-Bas, 3/2005).** TGG: 10 mg/m^3 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.
Allemagne	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).
Royaume-Uni (RU)	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).
Kaolin	**EH40-WEL (Royaume-Uni (RU), 1/2005).** TWA: 2 mg/m^3 8 heure(s). Forme: Fraction respirable
Suisse	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).
Kaolin	**SUVA (Suisse, 2/2005).** MAK: 3 mg/m^3 8 heure(s). Forme: Fraction respirable
Espagne	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).
Kaolin	**INSHT (Espagne, 1/2005).** VLA-ED: 2 mg/m^3 8 heure(s). Forme: Fraction respirable

Italie

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).

Grèce

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe).** TWA: 300 ppm 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux des particules en suspension à un niveau acceptable. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux les limites recommandées ou légales.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Blouse de laboratoire (sarrau).

Protection respiratoire : Un système de respiration n'est pas requis sous les conditions d'utilisation normales et prévues.

Protection des mains : Caoutchouc naturel (latex).



Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées durant la formulation.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Blanc.

Odeur : Sucré.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 8.5 [Basique.]

Point d'ébullition : 199°C (390.2°F)

Point d'éclair : Coupe fermée: Supérieur à 93.3°C (200°F).(Pensky-Martens.)

Propriétés comburantes : Non applicable

Pression de vapeur : Moyenne pondérée: 2.08 kPa (15.6 mm Hg) (à 20°C)

Densité relative : 1 (Eau = 1)

Solubilité : Miscible dans l'eau.

Densité de vapeur : <1 (Air = 1)

Vitesse d'évaporation : 1 comparé à Acétate de butyle.

Teneur en COV : < 24% (v/v)

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Le produit est stable.

Matières à éviter : Réactif avec agents comburants, les acides.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écotoxicologiques

Persistance/dégradabilité

Mobilité : Non applicable.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Déchets Dangereux : Non applicable

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires

UN/ IMDG/ IATA / ADNR/ ADR : Non réglementé pour tous les modes de transport.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.

Utilisation du produit : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.

Autres Réglementations UE

Phrases d'avertissement supplémentaire : Contient (Kaolin). Peut déclencher une réaction allergique. Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Classification statistique de l'UE (code douanier) : 32089091

Réglementations nationales

France

Maladie professionnelle/maladies professionnelles : Kaolin

Numéro/numéros du tableau: 25

Allemagne

Restrictions d'emploi conformément à la section 15b de l'Ordonnance sur les substances dangereuses : Non.

Ordonnance sur les incidents dangereux : Non.

Classe de risques pour l'eau : 1

Suisse

Classe de toxicité : Libre

OFSP : -

Teneur en COV : Exonéré.

Italie

Directive sur le contrôle des émissions : 97% Non classé.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe : R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe : Xn - Nocif

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : Xn - Nocif

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Pays-Bas : R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Pays-Bas : Xn - Nocif

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Allemagne : R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Allemagne	:	Xn - Nocif
Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Royaume-Uni (RU)	:	R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Royaume-Uni (RU)	:	Xn - Nocif
Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse	:	R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse	:	Xn - Nocif
Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Espagne	:	R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Espagne	:	Xn - Nocif
Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Italie	:	R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Italie	:	Xn - Nocif
Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Grèce	:	R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Grèce	:	Xn - Nocif

Historique

Date d'édition	:	05/15/2006
Date de la précédente édition	:	10/31/2005
Version	:	3

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.